

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR
UN DEBIT TEMPORAIRE**

MAIRIE DE MARVILLE
10 PLACE SAINT-BENOÎT
55600 MARVILLE

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : ☐ M. ☒ Mme

Nom : CELLIER

Prénoms : Sophie

Profession ou qualité : Secrétaire

Adresse : 12 Place Saint-Benoît
55600 MARVILLE

Association : Association des parents d'élèves

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie 3 ☐ catégorie 4 (3)

Lieu : Marché de Noël

Du : 13/12/2024 à 16 heure(s) 00

et Du : à .. heure(s) ..

Au : 13/12/2024 à 18 heure(s) 00

Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : Marché de Noël

Fait à : MARVILLE

Le : 27/09/2024

Signature,

**ARRETE DU MAIRE N° 41**

Le Maire de Marville

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 , L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3 , L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : Mme CELLIER Sophie

est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 13/12/2024 à 16 heure(s) 00

au : 13/12/2024 à 18 heure(s) 00

du : à .. heure(s) ..

au : à .. heure(s) ..

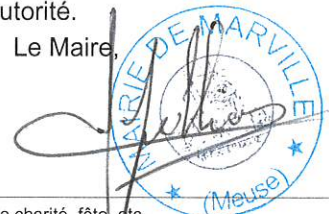
à (5) : Marché de Noël

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 27/09/2024

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné ☐ au demandeur ☐ à la gendarmerie ☐ à la préfecture ☐ à la mairie